

LE DEVOIR

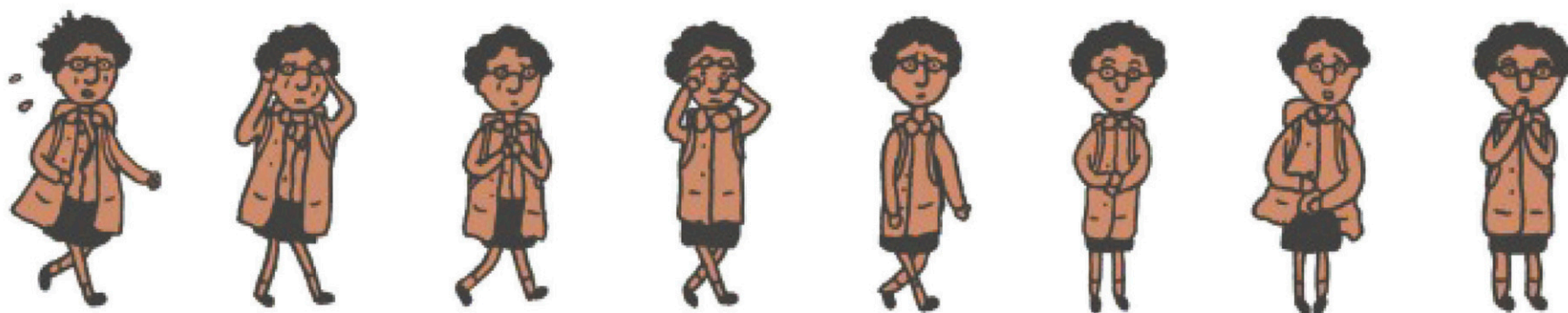


CULTURE Mauvais genre, le cinéma de genre? | **LED 1**



PERSPECTIVES Désir d'île : se sentir chez soi et totalement dépaycé | **B 3**

LIRE Le destin d'une remarquable oubliée | **LED 26**



III NOUVEAU CLIMAT

Où se cache le virus du Nil?

Les municipalités sont aux prises avec des problèmes d'érosion. Des insectes ravageurs se multiplient. De nouvelles cultures deviennent possibles. Les pêches sont en transformation. Partout au Québec, on peut mesurer l'effet des changements climatiques. Cette série estivale propose différents textes sur ces nouveaux enjeux.

ALEXIS RIOPEL
À SAINT-HYACINTHE
LE DEVOIR

Sur la table d'autopsie de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, à Saint-Hyacinthe, trois oiseaux dégèlent. Un grand-duc d'Amérique, une bernache du Canada et un caneton de harle couronné. Scalpel à la main, le professeur Stéphane Lair veut déterminer la cause de leur mort. Les spécialistes attendent le virus du Nil occidental de pied ferme : l'an dernier,

VOIR PAGE A 4 : VIRUS

Les crucifix devenus indélogeables



Le crucifix de l'Assemblée nationale a été retiré cette semaine, mais ce geste ne signifie pas que le gouvernement Legault veut gommer le passé religieux de tous les édifices publics québécois. Un amendement ajouté à la dernière minute, dans les heures précédant l'adoption de la Loi sur la laïcité de l'État, en juin, empêche tout citoyen de demander le retrait d'un symbole religieux. VOIR PAGE A 3

MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

III DROITS

Legault inquiète les anglos

Gouverner selon la volonté de la majorité ne doit pas se faire au détriment des minorités, rappellent des dirigeants d'organismes

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ
LE DEVOIR

On ne peut pas assujettir les droits des minorités à un sondage

GEOFFREY KELLEY



« C'est un climat très très inquiétant. » Plusieurs membres influents de la communauté anglophone dénoncent des relations difficiles avec un gouvernement Legault jugé « déconnecté ». Au cœur du problème : un manque de sensibilité de Québec envers les minorités, disent-ils.

Loi sur la laïcité, transfert de deux écoles de la Commission scolaire English-Montréal dans le réseau francophone, abolition annoncée des commissions scolaires : la communauté anglophone a trouvé en neuf mois de gouvernance caquiste de nombreux dossiers litigieux qui auront des ramifications juridiques articulées autour des

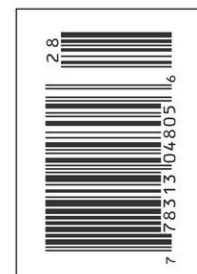
VOIR PAGE A 4 : ANGLOPHONES



Pour suivre l'actualité en continu et lire nos critiques de spectacles, consultez nos plateformes numériques.

INDEX

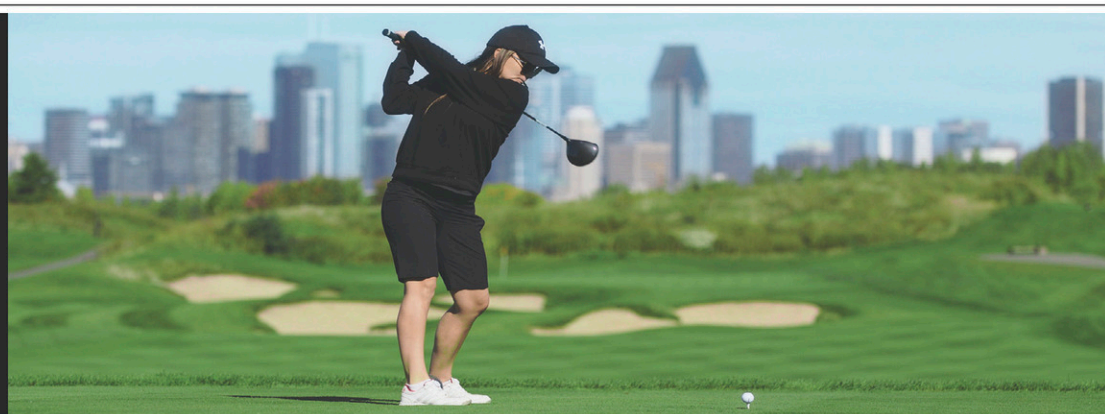
- Avis légaux..... B6
- Décès.....A8
- Économie.....A6
- Édito.....B8
- Grille TV.....LeD32
- Idées.....B9
- Monde.....B6
- Mots croisés.. LeD46
- Petites annonces . B6
- Sports.....A8
- Sudoku..... LeD46



Golf Exécutif Montréal

LE PLUS PRÈS, POINT FINAL.

www.golfexecutifmontreal.com | (514) 767-1855
999 Boulevard de la Forêt, Île des Soeurs, Montréal, QC, H3E 1X9



III LAÏCITÉ

Les crucifix dans les édifices publics sont protégés

La loi empêche les actions judiciaires comme celle qui avait été lancée contre la prière à l'Hôtel de Ville de Saguenay

MYLÈNE CRÈTE
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Le gouvernement Legault a discrètement mis les crucifix à l'abri d'actions judiciaires qui auraient pu forcer les institutions publiques à les décrocher. Un amendement ajouté à la dernière minute, dans les heures précédant l'adoption de la Loi sur la laïcité de l'État, en juin, empêche tout citoyen de demander le retrait d'un symbole religieux.

« Le gouvernement se trouve à neutraliser d'éventuelles actions judiciaires », a constaté le professeur spécialisé en droits et libertés de la personne Louis-Philippe Lampron, en entrevue au *Devoir*.

Si la première mouture du projet de loi 21 avait été adoptée telle quelle, des citoyens athées auraient pu lancer une poursuite pour amener la cour à trancher la question des symboles religieux encore accrochés aux murs des écoles publiques et des hôpitaux. Il aurait alors fallu prouver que le crucifix avait une valeur religieuse et non patrimoniale, comme cela avait été fait par le Mouvement laïque québécois contre la prière au Saguenay, a précisé M. Lampron.

Or, l'article 17 ajouté lors du bâillon du 16 juin stipule que le principe de laïcité de l'État ne peut être interprété pour exiger que les institutions parlementaires, gouvernementales et judiciaires retirent ou modifient les symboles religieux dans leurs immeubles — crucifix, croix, statues —, qu'ils soient amovibles ou non.

« En ajoutant ça, on se trouve à accorder l'équivalent d'une valeur patrimoniale à tout symbole religieux déjà accroché dans les institutions publiques, a expliqué le spécialiste. Si c'est sur un immeuble, on ne peut pas demander de le retirer. »

Cette règle uniforme va donc plus loin que la protection qui avait d'abord été offerte dans le projet de loi « aux éléments emblématiques ou toponymiques du patrimoine culturel du Québec ».

L'attachée de presse adjointe du ministre de l'Immigration, Simon Jolin-Barrette, a confirmé cette interprétation. « La modification vise à s'assurer que la loi soit sans effet sur tout immeuble ou bien meuble qui orne un immeuble, a indiqué Elisabeth Gosselin par courriel. Les éléments ainsi protégés le sont sans égard à la religion à laquelle ils sont associés. »

Le gouvernement a plutôt décidé de donner le choix aux organismes publics de décrocher ou non les crucifix de leurs murs, comme cela a été fait à l'abri des regards par l'Assemblée nationale mardi.

Le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, et la ministre de la Santé, Danielle McCann, ont choisi, au lendemain de l'adoption de la loi, de ne



Un crucifix sur la façade de l'école La Petite-Patrie, à Montréal. Un amendement ajouté à la dernière minute, dans les heures précédant l'adoption de la Loi sur la laïcité de l'État, en juin, empêche tout citoyen de demander le retrait d'un symbole religieux.

MARIE-FRANCE
COALLIER LE DEVOIR

pas énoncer de directives pour qu'on décroche ce symbole religieux, à l'inverse de leur collègue Sonia LeBel qui a demandé qu'on retire les 17 crucifix accrochés dans les salles d'audience des palais de justice québécois.

Cette approche au cas par cas est peu souhaitable, selon Louis-Philippe Lampron. Il estime que le gouvernement du Québec aurait dû faire le tri dès l'adoption de la loi. « Une solution pragmatique, surtout dans une démarche de laïcité, c'est de poser un avant et un après, a-t-il expliqué. Ça avait été fait en France en 1905, a-t-il évoqué. Il y avait eu un avant et un après à la Loi sur la séparation de l'Église et de l'État. »

La France avait alors interdit « d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics » ou les emplacements publics, à l'exception des lieux de culte, des cimetières et des musées, après la promulgation de sa loi.

Nouveaux crucifix permis

Rien dans la loi québécoise n'empêche une institution publique d'accrocher de nouveaux symboles religieux à ses murs, même si elle stipule aussi que les citoyens ont « droit à des institutions parlementaires, gouvernementales et judiciaires laïques ».

« L'ajout n'est pas interdit, mais le gouvernement invite évidemment toutes les personnes à amorcer une réflexion à l'égard du principe de la laïcité de l'État qui est établi avec la loi et à le respecter », a confirmé l'attachée de presse du ministre Jolin-Barrette.

On se trouve à accorder l'équivalent d'une valeur patrimoniale à tout symbole religieux déjà accroché dans les institutions publiques

LOUIS-PHILIPPE LAMPRON



Peu de jurisprudence

La Cour suprême n'a jamais tranché la question des symboles religieux accrochés dans les édifices publics. La question avait pourtant été soumise par Alain Simoneau, le citoyen qui avait poursuivi la Ville de Saguenay et son maire de l'époque, Jean Tremblay, pour mettre fin à la prière à l'Hôtel de Ville en 2008. Il était alors appuyé par le Mouvement laïque québécois. Sa plainte déposée à la Commission des droits de la personne concernait également le crucifix et une statue du Sacré-Cœur disposés dans les salles du conseil municipal. Or, la Commission a seulement choisi d'enquêter sur la prière pour une raison qu'elle n'a jamais expliquée publiquement. La cause s'est rendue jusqu'en Cour suprême qui, faute d'enquête, ne s'est pas prononcée sur la présence de ces symboles religieux à l'Hôtel de Ville. Le Tribunal des droits de la personne avait d'abord ordonné à la Ville de les retirer, mais la Cour d'appel a ensuite conclu qu'il n'avait pas la compétence pour le faire. Elle avait tout de même estimé qu'il s'agissait « d'objets d'art dépouillés de connotation religieuse » et donc qu'ils n'interféreraient pas « avec la neutralité religieuse de l'État ». La statue et le crucifix ont été enlevés depuis.

La Loi sur la laïcité de l'État pour protéger des symboles religieux récents. Selon Louis-Philippe Lampron, il aurait été préférable que le gouvernement consulte des historiens pour choisir une date à partir de laquelle les signes religieux ne peuvent plus être considérés comme ayant l'équivalent d'une valeur patrimoniale. Un exemple serait de choisir la fin de la Révolution tranquille.

Sauf que cette valeur se mesure d'abord par le sens qu'on donne à l'objet de culte, selon le professeur retraité en histoire de l'art Laurier Lacroix. « C'est plutôt une question de comment on s'identifie et comment on considère un objet du passé », a-t-il expliqué.

« L'idée d'une date ne devrait pas être l'élément principal, a-t-il ajouté. C'est l'importance, la valeur, la signification de cet objet-là [qui comptent] plutôt qu'une date précise de réalisation. »

Par exemple, en décrochant le crucifix du Salon bleu, l'Assemblée nationale lui a retiré un rôle politique et religieux pour lui accorder un rôle patrimonial.

L'approche au cas par cas demeure donc la meilleure façon de faire le tri, selon l'historien de l'art, car elle permet de juger chacun des symboles religieux dans son contexte et de déterminer s'il garde une valeur esthétique ou historique.

DIMANCHE 14 JUILLET 13H30 - 14H30

2 NIVEAUX | PRÈS DU CAMPUS MIL

1220

OUTREMONT 993 av. Davaar
649 000\$ — courtier: Marc Fragman

PRÈS DE FLEURY O. | GARAGE

1900

AHUNTSIC 10680 rue Tanguay #201
309 000\$ — courtier: Valérie Lacasse

DIMANCHE 14 JUILLET 15H00 - 16H00

FINITIONS HAUT DE GAMME

2070

MONT-ROYAL 331 av. Carlyle
2 195 000\$ — courtier: Kyle Shapcott

COTTAGE RÉNOVÉ

1320

AHUNTSIC 10567 rue Laverdure
997 000\$ — courtier: Valérie Lacasse

TOUT PRÈS DU METRO MONT-ROYAL

1070

PLATEAU 4283 rue St-Hubert
739 000\$ — courtier: Daniel Beauchemin

BAS DE DUPLEX PRÈS DE L'UDEM

2780

CÔTE-DES-NEIGES 2517 ch. de la Côte-Ste-Catherine
849 000\$ — courtier: Pierre-Yves Lamarre

PRÈS DE L'UDEM | MAGNIFIQUE JARDIN

3020

OUTREMONT 15 av. Glencoe
2 125 000\$ — courtier: Daniel Beauchemin

TERRAIN DE 12 000 P²

2900

MONT-ROYAL 2990 boul. Graham
1 858 000\$ — courtier: Sabrina Turpin

WALK SCORE DE 99

2260

VILLE-MARIE 1150 rue St-Denis #1115
719 000\$ — courtier: Sabrina Turpin

PRÈS DE L'AVENUE LAURIER O.

1140

OUTREMONT 205 ch. de la Côte-Ste-Catherine #1001
479 000\$ — courtier: Kyle Shapcott

PRÈS DE L'ÉCOLE SAINT-CLÉMENT-OUEST

3110

MONT-ROYAL 395 av. Grenfell
1 698 000\$ — courtier: Marc Fragman

TERRASSE LAURIER | DEUX GARAGES

1270

OUTREMONT 232 ch. de la Côte-Ste-Catherine
975 000\$ — courtier: Georges Bardagi



LES VISITES LIBRES
BARDAGI
équipe immobilière • real estate team

DES
PROPRIÉTÉS UNIQUES
VOUS ATTENDENT
— CE DIMANCHE

Consultez les fiches détaillées au
Bardagi.com/[code de 4 chiffres]



DISCUTONS
SUR MESSENGER



GEORGES BARDAGI
courtier immobilier agréé

514 700-2237 | Bardagi.com | f t

RE/MAX du Cartier GB. Agence immobilière, franchisé indépendant et autonome de RE/MAX du Cartier 1290, avenue Bernard Ouest, bureau 100, Montréal, Québec. H2V 1V9

Hausse des cas

VIRUS

SUITE DE LA PAGE A 1

sur les quelque 600 cadavres de volatiles recueillis au Québec qui ont subi une nécropsie ici, 75 étaient porteurs du pathogène.

« Habituellement, on voit le virus apparaître chez les animaux environ deux semaines avant de le voir chez l'humain », indique le Dr Lair, en pleine dissection.

Jamais n'a-t-on vu un si grand nombre de cas de virus du Nil occidental (VNO) chez l'humain depuis l'arrivée de la maladie infectieuse au Québec au début du millénaire qu'en 2018. On a répertorié 201 cas dans 12 régions administratives de la province. Un peu plus de 150 personnes touchées ont dû être hospitalisées, le plus souvent pour des atteintes neurologiques, comme des encéphalites ou des méningites. Quinze décès liés à la maladie ont été enregistrés.

Au cours des 17 années de surveillance, le nombre de cas humains de VNO rapportés au Québec a évolué en dents de scie. Après quelques dizaines de cas répertoriés dans les premières saisons, le virus a pratiquement disparu du radar jusqu'en 2010. Depuis 2011, il maintient une présence importante sur le territoire, avec deux forts pics, en 2012 et en 2018.

Risques amplifiés

Ces fortes variations d'une année à l'autre rendent l'analyse de la situation difficile. Toutefois, des expériences en laboratoire et de modélisation numérique indiquent que les changements climatiques amplifieraient les risques posés par le VNO.

« On observe dès maintenant qu'il y a une hausse des cas. On sent qu'il y a

quelque chose qui se passe », s'inquiète auprès du *Devoir* Antoinette Ludwig, épidémiologiste vétérinaire à l'Agence de la santé publique du Canada et experte des maladies transmises par les insectes.

Dans un article scientifique publié en avril dernier, M^{me} Ludwig et ses collègues écrivaient que la fréquence des maladies transmises par les moustiques avait augmenté au cours des 20 dernières années au Canada, « en grande partie à cause des changements climatiques ».

« Il est prévu que le cycle de vie des moustiques et que les schémas de transmission des virus seront affectés par les changements climatiques, ce qui aura pour conséquences des augmentations de l'étendue spatiale et de l'abondance de plusieurs espèces de moustiques importantes », ajoutaient-ils. Leur étude concernait le VNO, mais aussi d'autres maladies, plus marginales, transmises par les insectes, comme le virus de l'encéphalite équine de l'Est et les virus du sérotype Californie.

En général, des précipitations plus abondantes — comme on en prévoit partout au Québec en saison printa-

nière — sont favorables aux moustiques. Elles créent des points d'eau stagnante où les larves peuvent se développer. La relation n'est cependant pas directe : de trop fortes pluies peuvent aussi lessiver les pouponnières.

Des températures élevées accélèrent pour leur part le développement des maringouins, en plus de prolonger la durée de la saison qui leur est propice. Elles raccourcissent aussi la période d'incubation du virus dans le corps de l'insecte.

La pointe de l'iceberg

Avant de s'attaquer à l'humain, le VNO est d'abord et avant tout une maladie affectant les oiseaux. Les corvidés et les passereaux en sont les principales victimes. Les moustiques, immunisés contre le pathogène, servent quant à eux de vecteurs. L'humain est une sorte de victime collatérale : un moustique qui pique une personne infectée ne devient pas contagieux.

Ouvrant le thorax d'un hibou, Stéphane Lair constate des ecchymoses sur les muscles de sa poitrine. « Ce spécimen a été victime d'un trauma »,

Scalpel à la main, le professeur Stéphane Lair veut déterminer la cause de la mort d'un hibou.

ALEXIS RIOPEL
LE DEVOIR



tranche-t-il. Ce n'est pas le virus du Nil occidental (VNO) qui a eu ses plumes. En ce début de juillet, la saison est encore jeune.

Quand un corps présente des lésions typiquement associées au VNO, comme l'inflammation du cerveau ou une nécrose du cœur, les chercheurs effectuent une analyse génétique de ses principaux organes pour confirmer la cause de la mort.

Si le résultat est positif, les autorités de santé publique sont immédiatement averties, explique le Dr Lair. Ces informations leur permettent d'obtenir une meilleure idée de la présence du virus sur le territoire, car les cas humains identifiés ne sont que la pointe de l'iceberg.

La majorité des gens qui se font piquer par un moustique porteur du virus du Nil ne développent jamais de symptômes. Environ 20 % ont quelque chose qui ressemble à une grippe et une poignée subissent des complications neurologiques.

« Ce sont surtout les gens d'un certain âge, qui disposent d'un système immunitaire moins performant », souligne Julie Ducrocq, conseillère scientifique spécialisée à l'Institut national de santé publique du Québec.

Malgré l'influence des changements climatiques, Antoinette Ludwig ne croit pas que le VNO puisse devenir un « mégaproblème de santé publique » au Canada.

« Il faut retenir le fait que le virus du Nil reste une zoonose. Quand un humain est infecté, c'est une sorte de débordement du système. C'est une grosse différence par rapport à la malaria ou au chikungunya, qui peuvent être transmis d'humain à humain. »

Le virus a peut-être tout de même quelques cartes cachées dans son jeu.

« Ce qui pourrait changer la donne, c'est le moustique tigre qui s'en vient », ajoute la chercheuse. *Aedes albopictus*, de son nom latin, connu pour être un vecteur de graves maladies infectieuses tropicales, est désormais installé dans le sud de l'Ontario. Il n'apporte pas nécessairement la dengue ou le zika avec lui, mais « il a une bonne compétence à transmettre le virus du Nil et il est très adapté aux milieux urbains », avertit M^{me} Ludwig.

« Des frictions importantes »

ANGLOPHONES

SUITE DE LA PAGE A 1

droits de la communauté linguistique minoritaire.

Les inquiétudes sont vives et traduisent un manque de confiance important envers le gouvernement Legault, selon les intervenants contactés cette semaine par *Le Devoir*. « Absolument », répond Geoffrey Chambers, président du Quebec Community Groups Network (CCGN). C'est lui qui évoque un climat « très très » préoccupant.

« Nos acquis dans la communauté sont à risque », estime celui qui vient de signer une entente de collaboration avec des organismes franco-ontariens et

acadiens pour établir un rapport de force plus grand en matière de défense des droits linguistiques. « Je ne pense pas que le gouvernement a un programme politique contre la communauté. Ce n'est pas ciblé contre nous. Mais nous sommes toujours une victime collatérale. »

Selon M. Chambers, cela traduit un problème fondamental avec le gouvernement Legault. « Ils sont ignorants des droits de la communauté [anglophone] et ce n'est pas une priorité pour eux. Quand leurs priorités politiques vont à l'envers de nos intérêts, ils s'en foutent un peu. »

La force de la majorité

« C'est un gouvernement qui gère en disant : "Nous avons un sondage qui in-

dique que nos gestes sont populaires", ajoute Geoffrey Kelley. Mais ça fait souvent fi du droit des minorités. »

L'ancien ministre libéral préside une nouvelle alliance provinciale d'une quarantaine d'organismes communautaires représentant les Québécois d'expression anglaise et unis pour défendre les commissions scolaires (APPELE-Québec).

« On ne peut pas assujettir les droits des minorités à un sondage », soutient M. Kelley.

« Au Québec ou ailleurs, la volonté de la majorité va souvent à l'encontre de celle des minorités : c'est pourquoi on doit bâtir des droits pour protéger ces minorités contre les humeurs de la majorité. » Geoffrey Kelley estime ainsi que « ce gouvernement devra démontrer une meilleure compréhension du principe de ce que sont les droits des minorités ».

Écart

L'écho est similaire auprès de Russell Copeman, directeur général de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec.

« Il y a manifestement une différence d'opinions marquée entre les organismes de la communauté et le gouvernement », indique-t-il.

« On communique assez aisément, la réponse est polie, on écoute... mais il n'y a aucun ajustement, ajoute M. Copeman. Et c'est là que le bât blesse : on exprime nos préoccupations, le gouvernement prend note et c'est tout. Entre le début et la fin du processus, il n'y a pas de changement. »

Pour le chercheur Jack Jedwab (Association d'études canadiennes), observateur attentif des relations entre les communautés anglophones et francophones depuis une trentaine d'années, la situation actuelle révèle des « frictions importantes ».

« Je sens qu'il y a chez François Legault de la bonne volonté pour toucher la communauté anglophone, mais dans le message, il y a déconnexion » avec les priorités des anglophones.

« C'est à la fois un problème sur les questions de fond et sur la manière de mener le dialogue », pense-t-il en évoquant, lui aussi, le réflexe du gouvernement de justifier par l'appui de la majorité des décisions affectant surtout les minorités.

« Il y a de gros malentendus, et il semble que ça va se régler par des processus judiciaires. Ce n'est certainement pas la meilleure solution pour ce genre de situation. »

Québec tempère

Joint vendredi, Christopher Skeete — adjoint parlementaire du premier ministre pour les relations avec les Qué-

bécos d'expression anglaise — ne nie pas qu'il y a des tensions, mais il estime que « les relations avec la communauté vont, somme toute, bien ».

« Il ne faut pas croire que la communauté est un bloc monolithique où tout le monde pense de la même façon », soutient celui qui est en charge du secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise. « C'est plus compliqué que cela. »

Il y aurait donc décalage entre les discours des dirigeants d'organismes et les préoccupations des anglophones ? « Je peux le garantir », répond le député Skeete, qui avait fustigé le président du CCGN dans un communiqué en mai et qui assure « qu'au-delà de CCGN, nous avons obtenu des échos positifs de la part d'autres organismes de la communauté ».

Selon M. Skeete, deux éléments brouillent les perceptions.

« Le Québec sort d'un cycle de 50 ans où les Québécois d'expression anglaise se sentaient menacés par la possibilité d'un Québec indépendant. Il y a encore des membres dans la communauté qui sont dans cette bataille, même si nous ne sommes plus là. »

Au-delà de cette méfiance envers un gouvernement prônant tout de même un fort nationalisme, il y a aussi les habitudes, ajoute le député. « Les libéraux ont été là pendant près de 15 ans, la communauté était habituée à un certain style de gouvernement. »

Filière libérale

La Coalition avenir Québec a activement courtoisé les anglophones avant les dernières élections. Dans une publicité diffusée en 2017, on entendait notamment François Legault inviter les anglophones « tannés d'être pris pour acquis par les libéraux » à se joindre aux caquistes.

Mais le parti a-t-il assez de contacts auprès de cette communauté ? En octobre, le Parti libéral a remporté la victoire dans 27 des 28 circonscriptions ayant la plus forte proportion d'électeurs non francophones. La filière libérale demeure puissante dans la communauté : Geoffrey Chambers (ex-vice-président anglophone du Parti libéral du Québec) et MM. Kelley et Copeman (longtemps députés libéraux à Québec) ont de profondes racines dans ce parti.

Christopher Skeete dit qu'il est « un peu simpliste de penser que ça prend des Anglais [au sein du gouvernement] pour montrer que cette minorité est considérée ». Il affirme qu'il travaille activement à bâtir des liens avec la communauté, et que la réponse du milieu communautaire est notamment très bonne. « Mais c'est sûr qu'il y a certains différends. »

À la recherche d'un EMPLOI ?

Entretien direct ? Embauche immédiate ? Nouvelle carrière ?

Ne manquez pas LE SALON DE L'EMPLOI

MONTRÉAL

HOLIDAY INN HOTEL

mardi 16 juillet 2019 | 13 h - 16 h

990 rue Saint-Urbain, H2Z 0B4, Montréal, QC

ENTRÉE GRATUITE

Visitez www.jobscanadafair.com
pour une préinscription en ligne

**DES CENTAINES D'OFFRES D'EMPLOI
PUBLIÉES EN LIGNE**

Soumettez votre CV en ligne pour que les employeurs
puissent vous contacter avant le salon de l'emploi

#JOBSCANADAFAIR



1 877-628-0740

www.jobscanadafair.com

Des manifestants contestent la diffusion du film « Unplanned »

Plusieurs scènes présentent des situations mensongères au sujet de l'avortement, selon des spécialistes et militantes

ANNABELLE CAILLOU
LE DEVOIR

La controverse autour du film américain *Unplanned*, considéré par de nombreuses personnes comme une « propagande antichoice », n'en finit plus. Une quarantaine de manifestants se sont rassemblés devant le cinéma Guzzo du Marché central à Montréal vendredi, où le film prenait l'affiche.

« Mon corps, mon droit. Mon corps, mon choix », « Cinéma sexiste, résistance féministe », ont scandé les manifestants, brandissant leurs pancartes. Ils ont distribué des tracts aux passants et à la poignée de spectateurs présents. « L'idée n'est pas de les blâmer, mais de leur montrer qu'il existe une autre vérité », explique Sonia Palato, militante du collectif La Riposte Féministe, à l'initiative du rassemblement.

Produit par le studio chrétien Pure Flix, *Unplanned* est sorti aux États-Unis ce printemps. Au Canada, seules deux chaînes ont décidé de le diffuser cet été : Cineplex (quatorze salles hors Québec) et Guzzo (cinq salles au Québec). Tous deux ont invoqué la liberté d'expression pour justifier leur choix, très critiqué.

Car si le scénario prend des allures d'un classique drame à l'américaine, il relève plutôt de la « propagande antichoice », selon certains.

Unplanned raconte la vie de l'Américaine Abby Johnson, une militante pour le droit des femmes à l'avortement. Cette mère de famille qui dirige un centre de planification familiale au Texas finit par se ranger du côté des pro-vie, traumatisée par l'un des avortements auxquels elle assiste.

Très critiqué, le scénario pique pourtant la curiosité de Sabrina Bouthillier Gibson, qui compte aller voir le film ce week-end avec sa mère à Montréal. « Être pro-vie a toujours été la seule op-



tion pour moi, sans être antiavortement non plus. J'espère en sortir plus informée et éclairée sur le sujet », dit-elle.

Mais le film est loin du documentaire, prévient Sonia Palato. C'est « un ramassis de mensonges, jouant sur la peur et la culpabilité. Quand on tord la vérité, on n'ouvre pas le débat, on n'informe pas, on fait de la propagande ».

Une opinion partagée par Véronique Pronovost, doctorante en Sciences politiques à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), qui a pu visionner le film la semaine dernière. Elle donne l'exemple de plusieurs scènes qui, non seulement exagèrent la réalité, mais présentent même des situations mensongères. « Le

Une quarantaine de manifestants se sont rassemblés devant le cinéma Guzzo du Marché central à Montréal vendredi, où le film prenait l'affiche.

JACQUES NADEAU
LE DEVOIR

film est basé sur une scène où un fœtus de huit semaines bouge et se bat pour sa vie lors d'une procédure d'avortement. On plante l'idée que l'embryon peut ressentir de la douleur à ce moment-là, ce qui est complètement faux et cela a été démontré à de multiples reprises dans le milieu médical », rapporte-t-elle. L'avortement est aussi présenté de façon négative, dramatique, « quasi horrible », par de nombreuses scènes remplies de sang et de cris de douleurs. « C'est pas ça un avortement ! ».

Un retour en arrière ?

Ces critiques trouvent écho jusque dans le milieu médical au Québec. La

présidente de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, Diane Francœur, a appelé au boycott vendredi sur son compte Twitter : « Allant du tissu de mensonges à la propagande véhiculée par ce "navet" de série B. En guise de protestation, j'encourage les gens à boycotter le film et à soutenir le droit des femmes au libre choix ».

La gynécologue obstétricienne s'inquiète depuis plusieurs semaines du vent pro-vie qui souffle sur les États-Unis et pourrait frapper à la porte du Québec. « La diffusion de ce film de propagande antiavortement est inconcevable, car le droit des femmes est ici un acquis. Faudra-t-il organiser à nouveau des marches de défense du droit des femmes ? », a-t-elle écrit la semaine dernière.

Sonia Palato partage cette inquiétude. « La diffusion de *Unplanned* au Canada nous rappelle que rien n'est acquis. » Elle craint que le film ne devienne un instrument pour le parti conservateur, lors de la campagne électorale fédérale à venir, alors que plusieurs membres et députés souhaiteraient resserrer les lois encadrant l'avortement.

Aux yeux de Rachel Chagnon, directrice de l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM, l'impact d'*Unplanned* au Québec devrait être minime. « Il faut plutôt le voir dans un ensemble : le film fait partie d'une stratégie plus globale du mouvement pro-vie en Amérique du Nord qui travaille à l'effritement du droit à l'avortement », explique-t-elle, rappelant le récent resserrement des lois encadrant l'avortement — voire l'interdisant — dans plusieurs États américains.

Mais si le mouvement reste faible au Québec, il ne faut pas le négliger, pense-t-elle. « Un nombre significatif de personnes restent convaincues que les femmes ne devraient pas disposer librement de leur corps, c'est déplorable ».

III VOL DE DONNÉES

Craignant pour la sécurité de leur personnel, les autorités redoublent de vigilance

Des renseignements sur des membres de Desjardins auraient été vendus à l'étranger, selon le *Journal de Montréal*

AMÉLI PINEDA
LE DEVOIR

À la suite des révélations sur la potentielle vente à l'étranger des données personnelles de membres du Mouvement Desjardins, autorités policières et institutions judiciaires assurent prendre tous les moyens nécessaires pour protéger les données personnelles de leurs employés, dont celles des policiers, des juges et des procureurs.

Vendredi, *Le Journal de Montréal* révélait que l'ancien employé du Mouvement Desjardins qui est soupçonné d'avoir volé les renseignements personnels de 2,9 millions de clients en aurait vendu une partie à des groupes criminels de pays étrangers.

L'ex-employé, qui a été congédié après que ses patrons eurent pris connaissance de ses malversations, aurait été en communication avec une douzaine d'individus liés de près ou de loin à différents groupes criminels, tels des gangs de rue et la pègre étrangère.

Des enquêteurs de police ont confié au journal que, dans les circonstances, ils craignaient pour la sécurité de juges, de procureurs de la Couronne et de policiers en raison de la possibilité que leurs renseignements personnels soient désormais entre les mains de malfaiteurs.

« Si cet employé a sorti les données de près de trois millions de membres Desjardins, c'est parce que quelqu'un était prêt à en acheter. Il devait au moins y avoir un acheteur potentiel », souligne Jean-Philippe Décarie-Mathieu, chef de la cybersécurité aux Commissionnaires du Québec, une entreprise montréalaise spécialisée dans la sécurité en ligne.

Il se demande cependant si l'employé

en question connaissait suffisamment l'Internet clandestin (communément appelé *Dark Web*) pour fragmenter et vendre les données à la pièce.

« Est-ce qu'il est vraiment apte à faire ce type de vente là ? À quel point était-il capable de filtrer les données ? » demande-t-il.

Le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a affirmé qu'il prenait tous les moyens nécessaires pour assurer la protection de son personnel lorsque sa sécurité est mise en cause. Il a toutefois indiqué qu'il n'entend pas commenter « les allégations anonymes [rapportées vendredi] dans un journal ».

Le Service de police de la Ville de Montréal a indiqué qu'il demeurerait vigilant « en tout temps » quant aux impacts possibles d'une information ou d'un événement pouvant compromettre la sécurité de son personnel.

Au cabinet de la ministre de la Justice, Sonia LeBel, on rappelle que des enquêtes sont en cours. « À ce stade-ci, nous laissons les enquêteurs faire leur travail », a indiqué son attachée de presse, Nicky Cayer.

Les enquêteurs croient que l'ex-employé de Desjardins a utilisé l'Internet clandestin pour communiquer avec des malfaiteurs souhaitant acheter les renseignements volés.

L'enquête a été amorcée en décembre dernier par le Service de police de Laval (SPL) ; la Sûreté du Québec (SQ) y participe depuis deux semaines.

Lundi prochain, le Comité permanent de la sécurité publique et nationale tiendra une audience à la Chambre des communes sur la fuite de données au Mouvement Desjardins.

Avec La Presse canadienne

BARBADOS®

RÉSERVEZ TÔT POUR L'HIVER.
ÉCONOMISEZ GROS.

Réservez 4 mois
à l'avance et ÉCONOMISEZ
400 \$ par famille
sur les forfaits à la Barbade

Contactez votre agent de voyages
vacancesaircanada.com/barbade

VACANCES AIR CANADA

Visit Barbados @Barbados @visitbarbados visitbarbados.org

L'offre s'applique seulement aux nouvelles réservations effectuées à partir du 2 juillet 2019 pour des voyages ayant lieu entre le 1er novembre 2019 et le 30 avril 2020. Rabais de 100 \$ par adulte et de 100 \$ par enfant. Le montant par famille affiché correspond à 2 adultes et 2 enfants âgés de 2 à 12 ans. Doit être réservé au minimum 4 mois avant la date de départ afin que le rabais soit appliqué. Un séjour de 3 nuits au minimum est requis. Sous réserve de disponibilité au moment de la réservation. L'offre peut être retirée en tout temps. Ne s'applique pas aux réservations de groupe. Les offres expirent à 23 h 59 (HE) à la date indiquée. Vols exploités par Air Canada ou Air Canada Rouge. Pour les conditions générales, visitez www.vacancesaircanada.com. Titulaire d'un permis du Québec n° 702566. N° d'enregistrement TICO R50013536/W50013537. ■TM Vacances Air Canada est une marque déposée d'Air Canada, utilisée sous licence par la société en commandite Touram, 1440, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 600, Montréal, QC H3G 1R8. 5925, Airport Road, Suite 700, Mississauga, ON L4V 1W1.

EN BREF

Air China passe commande de 20 Airbus A350-900

SHANGHAI — Air China, l'une des trois principales compagnies aériennes chinoises, va acquérir auprès d'Airbus 20 appareils A350-900, dans un contexte de fort développement du trafic aérien dans le pays. La commande, qui doit encore être approuvée par les autorités compétentes, s'élève à 6,53 milliards de dollars, selon les prix catalogues d'Airbus en 2018. Le trafic aérien en Chine est en pleine expansion ces dernières années. Les aéroports du pays ont accueilli l'an dernier 610 millions de passagers (+10,9 % sur un an) et cette tendance devrait se poursuivre cette année, avait annoncé en janvier l'Administration de l'aviation civile de Chine.

Agence France-Presse

L'alliance Ford-Volkswagen s'étend aux voitures autonomes et électriques

NEW YORK — Les constructeurs américains Ford et allemand Volkswagen ont annoncé vendredi qu'ils étendaient leur alliance, formée en janvier, au développement des voitures autonomes et électriques. Ce partenariat exclut toutefois un échange de participations croisées. Les deux groupes travaillent déjà ensemble dans la production des fourgonnettes, des utilitaires et des camionnettes commerciales. Volkswagen va investir 2,6 milliards dans Argo AI, la filiale de développement des voitures autonomes de Ford. Dans l'électrique, l'alliance prévoit que Ford utilise la plateforme MEB de Volkswagen pour construire ses propres modèles destinés dans un premier temps au marché européen.

Agence France-Presse

Le chinois Fosun en voie de prendre le contrôle de Thomas Cook

LONDRES — Après avoir racheté le Club Med en 2015, le groupe chinois Fosun s'apprête à prendre le contrôle du voyageur britannique Thomas Cook, en grande difficulté. La plus ancienne des agences de voyage indépendantes britanniques a annoncé vendredi des « discussions avancées » de recapitalisation avec ses banques et son principal actionnaire Fosun. Selon l'accord envisagé, Thomas Cook recevrait 750 millions de livres (1,3 milliard \$CAN) de liquidités. En échange, Fosun prendrait « une large majorité de contrôle » dans son activité centrale de voyageur, ainsi qu'« une part minoritaire significative » dans sa compagnie aérienne.

Agence France-Presse

737 MAX : United annule ses vols jusqu'en novembre

NEW YORK — United Airlines a annoncé vendredi qu'elle va prolonger jusqu'au 3 novembre l'annulation de tous les vols programmés sur ses 14 Boeing 737 MAX, avion phare de Boeing, cloué au sol depuis la mi-mars à la suite de deux accidents qui ont fait 346 morts. En juillet, ce sont au total 1290 vols qui vont être annulés, 1900 en août, 2100 en septembre et 2900 en octobre, détaille le transporteur dans un communiqué. « Nous continuons à mettre automatiquement les clients affectés dans des vols alternatifs. Si nous ne pouvons leur trouver une place, nous les contacterons pour essayer d'explorer d'autres options », explique United, une des trois grandes compagnies aériennes américaines avec American Airlines et Southwest à exploiter des 737 MAX avant leur interdiction de vol.

Agence France-Presse

III VOS FINANCES

La Bourse ou le risque endormi

GÉRARD BÉRUBÉ



Vingt-sept mille points pour le Dow Jones, 3000 pour le S & P 500... Les grands indices de Wall Street font fi des tensions commerciales et du ralentissement économique mondial pour poursuivre leur propre logique. Une logique au sein de laquelle le risque se trouve endormi sous le jeu d'anticipations de politiques monétaires accommodantes. Autrement dit, Wall Street carbure désormais aux décisions de la Réserve fédérale.

Encore vendredi, les Dow Jones, Nasdaq et S & P 500 clôturaient à des niveaux records, « enivrés », écrivait l'Agence France-Presse, « par la perspective de voir les taux baisser en fin de mois après des propos cette semaine du patron de la Banque centrale américaine ». Le président de la Réserve fédérale, Jerome Powell, a beau revenir sans cesse sur « les inquiétudes quant à la faiblesse de la croissance mondiale » et « les incertitudes autour des tensions commerciales » qui peuvent « avoir un impact sur l'économie américaine », rien n'y fait. La Bourse n'en a que pour la politique monétaire avec, à la clé, l'anticipation d'une baisse du taux directeur le 31 juillet.

Même le VIX fait le mort, l'indice de volatilité du S & P 500 s'échangeant

sous les 12,50 points. Le VIX évolue généralement entre 10 et 30 points. Au-dessus de 30, le marché entre en territoire émotif. L'émotivité prend alors le dessus sur le rationnel.

Ce qui a fait dire à l'autorité de réglementation française, la semaine dernière, que, devant une telle complaisance, le plus gros des dangers guettant la Bourse présentement est une « correction brutale » des cours.

Accompagnant un cycle économique haussier atteignant un record de longévité aux États-Unis, l'indice de référence S & P 500 poursuit sa phase haussière depuis également dix ans. Si l'on exclut certaines hésitations ici et là sur le parcours, dont une fin d'année 2018 plutôt difficile, le S & P se situe désormais à plus de 2300 points au-dessus de son bas de mars 2009, multipliant par 4,4 son creux d'après-crise.

L'environnement géopolitique est pourtant source d'incertitude, voire d'inquiétude, avec un président des États-Unis devenu le principal facteur d'instabilité. Sur la scène économique, la cadence du rythme de croissance ralentit un peu partout, exacerbant l'enjeu lié à un endettement, public et privé, sans cesse plus massif et de moindre qualité. Aux États-Unis, il

est attendu que la progression du PIB reviendra près de son potentiel en 2020, soit légèrement sous les 2 %.

Et les profits des entreprises peinent à conserver cet élan alimenté sous l'effet dopant de la réforme fiscale. Les entreprises sont toujours plus nombreuses à avvertir que leurs prochains résultats trimestriels seront inférieurs aux attentes. Selon les analystes interrogés par l'agence Reuters, les profits des entreprises composant le S & P 500 pourraient même afficher un léger recul au deuxième trimestre.

Pour revenir aux propos du régulateur français repris par le quotidien financier *Les Échos*, le baromètre du risque est cassé. Il y a décorrélation entre la Bourse et l'économie réelle, les anticipations de politique monétaire soutenant les marchés.

S'ajoutent à l'équation la faiblesse des taux d'intérêt et son corollaire, la petitesse des rendements offerts sur les titres à revenu fixe. Une faiblesse qui vient renforcer le scénario d'une crise de la dette dans une économie mondiale s'en remettant davantage à l'effet de levier, et qui ajoute un biais dans la quête d'un rendement favorisant le marché des actions.

Sur ce dernier point, les analystes de

la Banque Nationale retenaient vendredi une projection prévoyant deux reculs, de 25 points chacun, du taux cible de la Réserve fédérale cette année — un statu quo à ce chapitre au Canada — favorisant ainsi un rétablissement progressif de la pente ascendante de la courbe de rendement sur le marché obligataire. Et des hausses entre 15 et 40 points du loyer de l'argent, selon que l'échéance est de deux, de cinq, de dix ou de trente ans aux États-Unis d'ici la fin de 2020.

On s'en doute, les appels à la prudence se multiplient, concentrés pour l'instant sur les titres dits cycliques. D'autres invitent à une diminution de la pondération des actions dans le portefeuille, la sensibilité à la répartition d'actif n'étant plus à démontrer. Selon les calculs du cabinet PWL Capital à partir des données de la firme Morningstar couvrant la période 1988-2018, lorsqu'il y a revers, la perte cumulative maximale se chiffre à 11 % pour un portefeuille 100 % obligations, à 18 % pour une répartition 50 % actions-50 % obligations et à 44 % pour un portefeuille 100 % actions (la portion d'actions retenues étant composée en parts égales d'actions canadiennes, américaines et internationales).

III TENSIONS COMMERCIALES

L'économie chinoise en prend un coup

La contraction des exportations s'est accentuée, notent des analystes

SÉBASTIEN RICCI
À PÉKIN
AGENCE FRANCE-PRESSE

Simple trou d'air ou phénomène durable ? Au moment où Pékin et Washington ont repris le dialogue sur la guerre commerciale, la Chine a dévoilé vendredi des chiffres moroses pour son commerce extérieur au mois de juin.

Les exportations du pays ont dégringolé sur un an le mois dernier (-1,3 %). Elles avaient pourtant bien résisté en mai (+1,1 %) en dépit de nouvelles surtaxes douanières frappant de nombreux produits chinois exportés vers les États-Unis. Quant aux importations, elles ont poursuivi leur repli (-7,3 %) de manière bien plus prononcée que ce qui était attendu par des experts interrogés par l'agence Bloomberg (-4,6 %).

« La contraction des exportations vers les États-Unis s'est accentuée le mois dernier » sous l'effet de nouvelles

-7,3 %

C'est la diminution des importations en Chine au mois de juin.

surtaxes douanières américaines, relève Julian Evans-Pritchard, du cabinet Capital Economics. Dans un contexte de durcissement des tensions commerciales avec Pékin, Washington a décidé en mai de faire passer ses droits de douane de 10 à 25 % sur 200 milliards de dollars de biens chinois. La Chine a riposté en imposant le 1^{er} juin de nouvelles surtaxes douanières sur plus de 5000 produits américains.

Les exportations sont un des piliers de l'économie du géant asiatique, qui a fait face en juin à une demande intérieure en berne. « Un nouveau ralentissement de la demande intérieure devrait peser sur le volume des importations pour le reste de l'année », prévient M. Evans-Pritchard.

Soutien aux exportateurs

Dans un contexte difficile, le premier ministre chinois, Li Keqiang, a appelé cette semaine à renforcer le soutien aux entreprises tournées vers l'export à l'international et promis des allége-

ments fiscaux. Pour soutenir son économie, Pékin s'est engagé en mars à baisser de près de 2000 milliards de yuans (397 milliards \$CAN) la pression fiscale et sociale sur les entreprises. Les banques ont également été encouragées à gonfler leurs prêts aux petites entreprises, jusque-là délaissées au profit des grands groupes publics. Mais ces mesures surviennent au moment où les autorités cherchent à lutter contre le surendettement incontrôlé qui menace son système financier.

Alors que les discussions pour mettre fin à la guerre commerciale viennent à peine de reprendre, Donald Trump a accusé jeudi la Chine de ne pas acheter des produits agricoles américains, comme Pékin s'y était engagé, selon lui. « La Chine n'a pas tenu parole, elle n'a pas acheté les produits agricoles de nos superfermiers comme elle s'était engagée à le faire », a écrit sur Twitter le milliardaire républicain. « J'espère qu'elle le fera bientôt », a-t-il néanmoins ajouté.

Les discussions entre Américains et Chinois pour mettre fin à leur guerre commerciale ont été relancées — après un brutal coup d'arrêt en mai — lors d'un sommet entre M. Trump et son homologue Xi Jinping en marge du G20 d'Osaka fin juin. M. Trump avait indiqué à l'issue du sommet qu'il avait accepté de geler l'instauration de droits de douane punitifs sur les 300 milliards de dollars d'importations de produits chinois qui ne sont pas encore surtaxés.

Les exportations chinoises « continueront à rester sous pression » en dépit de la trêve, a toutefois ajouté l'économiste d'Oxford Economics Tommy Wu.



Pour soutenir son économie, Pékin s'est engagé en mars à réduire la pression fiscale et sociale sur les entreprises.

ASSOCIATED PRESS

Harcelé au travail?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

III CRYPTOMONNAIES

Le projet Libra reçu froidement

La devise virtuelle de Facebook est qualifiée de « pétard mouillé » par des adeptes

KEVIN TRUBLET
À LONDRES
AGENCE FRANCE-PRESSE

Les régulateurs ne sont pas les seuls à considérer avec méfiance le projet de Facebook de lancer une monnaie virtuelle : les partisans des cryptomonnaies jugent sévèrement l'initiative, même s'ils en espèrent quelques retombées positives.

« Ceux qui n'envisagent pas d'utiliser la libra, levez la main ! » demande le modérateur d'un débat sur la future cryptomonnaie lors de la Fintech Week, qui avait lieu à Londres en début de semaine. Dans la salle, les deux tiers de l'assistance lèvent le bras et expriment leur méfiance, une proportion notable pour un public acquis aux initiatives numériques. « Les gens s'inquiètent de la manière dont va fonctionner la gouvernance de l'association » qui va gérer la libra, explique à l'AFP l'une des participantes au débat, Helen Disney, fondatrice d'Unblocked Events, une entreprise spécialisée dans la promotion de la chaîne de blocs (*blockchain*), la technologie à la base de nombreuses cryptomonnaies.

Facebook a officialisé mi-juin son projet de lancer une monnaie virtuelle au premier semestre 2020. Mais si le bitcoin est totalement décentralisé, la libra sera, pour sa part, cogérée par 100 entreprises partenaires, dont Calibra, une filiale de Facebook. Les émetteurs de cartes bancaires MasterCard et Visa, les services de paiement Stripe et PayPal et les entreprises de réservation de voitures Lyft et Uber figurent parmi les acteurs connus qui géreront la devise virtuelle.

« Pétard mouillé »

« Impatiente d'avoir une cryptomonnaie ayant l'éthique d'Uber, la résistance à la censure de PayPal et la centralisation de Visa, le tout réuni dans le respect de la confidentialité éprouvé de Fa-



cebook », a ironisé sur Twitter Sarah Jamie Lewis, directrice d'Open Privacy, une organisation de recherche vouée au respect de la vie privée. Facebook a beau marteler qu'il ne sera pas seul aux manettes et n'aura pas accès aux données de paiement, les partisans des cryptomonnaies demeurent sceptiques.

« Pétard mouillé » plus proche de PayPal que d'une cryptomonnaie, lance auprès de l'AFP Antoine Poinot, un des fondateurs du groupe de discus-

Mark Zuckerberg,
patron de Facebook,
qui est derrière la monnaie virtuelle libra

AMY OSBORNE
AGENCE
FRANCE-PRESSE

sion Crypto Lyon, une communauté française centrée sur les monnaies virtuelles. « On ne peut pas être pour », a résumé Alexandre, un autre membre du groupe. Cette défiance s'explique par le fait qu'une grande partie de la communauté est « très libertaire dans sa façon de penser » et cherche à « rester loin des grosses banques et entreprises qui contrôlent l'économie », souligne M^{me} Disney.

Pour autant, les acteurs du secteur ne voient pas que des inconvénients à l'initiative lancée par le géant américain. D'une part, le bitcoin a vu son cours progresser de plus de 50 % dans les dix jours qui ont suivi l'annonce de Facebook, avant de reculer un peu. De nombreux analystes ont jugé que le projet Libra a pu avoir un rôle dans le regain d'intérêt pour la cryptomonnaie, même si le lien de causalité est remis en cause par d'autres commentateurs — le bitcoin connaissant déjà une tendance positive depuis plusieurs semaines.

L'initiative de Facebook est « globalement positive », car elle peut rendre plus « traditionnel » le secteur, qui s'apparente aujourd'hui plutôt à « une niche », juge M^{me} Disney. Selon elle, l'entreprise américaine va pousser les régulateurs à proposer un cadre légal autour des actifs numériques, ce que « nous attendons depuis longtemps ».

Plus prosaïque, James Bennett, directeur de Bitassist, une entreprise de recherche sur les cryptomonnaies et la *blockchain*, table pour sa part sur le fait qu'« à long terme, les gens pourraient réaliser que la libra n'est pas une cryptomonnaie et ensuite utiliser de vraies cryptomonnaies pour leurs transactions ». Une opinion partagée par Cib, un membre de La Baleine, un autre groupe de discussion spécialisé sur les cryptomonnaies. Il estime ainsi que la libra, avec tous ses défauts, va servir de contre-exemple et « renforcer la confiance dans le bitcoin ».

Sept ans plus tard, le dossier Aveos est encore devant les tribunaux

FRANÇOIS DESJARDINS
LE DEVOIR

Plus de sept ans après la fermeture subite d'Aveos, chargée d'entretenir les avions d'Air Canada, la cause des ex-employés contre le transporteur continue de cheminer dans le système judiciaire.

Dans une action autorisée l'an dernier par la Cour supérieure du Québec, un ex-travailleur reproche à Air Canada de ne pas avoir respecté un passage clé de la loi fédérale qui l'obligeait à maintenir des centres d'entretien à Montréal, à Winnipeg et à Mississauga. Le transporteur a déposé sa défense le 28 juin dernier.

En plus d'affirmer qu'il a toujours respecté ses obligations, Air Canada fait valoir qu'un juge lui a déjà donné raison en Ontario et qu'une quittance envers les travailleurs signée dans les années 2000 « rend irrecevable la réclamation en dommages » mise en avant.

Aveos, qui comptait 2600 employés au moment de l'arrêt de ses activités, a autrefois été une filiale de la société mère d'Air Canada. Au fil du temps, elle est devenue une société indépendante, situation ponctuée par un transfert légal d'employés vers Aveos en 2011.

Volumes de travail

En mars 2012, la direction d'Aveos, qui a complètement disparu dans la nature, a mis la clé sous la porte en invoquant des « volumes de travail incertains » provenant de son plus grand client, Air Canada.

« Depuis le début de l'année, le principal client a réduit, reporté et annulé du travail d'entretien, ce qui a entraîné un manque à gagner de 16 millions en moins de deux mois. Bien qu'Aveos était prête et capable d'effectuer le travail, ce travail ne s'est pas matérialisé », avait affirmé Aveos dans le communiqué où elle annonçait le recours à la protection des tribunaux contre ses créanciers.

Le niveau des travaux confiés par Air Canada à Aveos s'est aussi retrouvé dans la demande de l'action collective déposée en juillet 2017 par Trudel Johnston & Lespérance et Jean-François Bertrand avocats. « Selon le demandeur, Air Canada aurait délibérément réduit le niveau de travaux d'entretien et de révision confiés à Aveos sachant pertinemment que ceci mènerait à sa faillite », a écrit Air Canada dans sa défense à la fin du mois de juin. « Or, de telles allégations sont également sans fondement et ne résistent pas à l'analyse. »

Le procureur général du Québec a intenté une action contre Air Canada en

En mars 2012, la direction d'Aveos, qui a complètement disparu dans la nature, a mis la clé sous la porte en invoquant des « volumes de travail incertains » provenant de son plus grand client, Air Canada

2012 et a remporté des victoires en Cour supérieure et en Cour d'appel. À l'époque, Air Canada affirmait qu'en plus de l'entretien lourd effectué à l'externe par Aveos, le transporteur faisait lui-même, à l'interne, de l'entretien en piste. En 2012, Air Canada comptait à Montréal 750 employés consacrés à ce type de travail.

Le dossier devait ensuite être étudié par la Cour suprême, mais Air Canada a retiré sa demande d'appel en 2016.

Ce retrait est venu en parallèle d'une promesse de faire effectuer au Québec l'entretien d'avions CSeries achetés auprès de Bombardier. « Ainsi, sous réserve de la conclusion des ententes définitives, le gouvernement du Québec a convenu d'abandonner le litige relatif aux obligations d'Air Canada quant au maintien d'un centre d'entretien et de révision », indiquait Air Canada le 17 février 2016.

Le libellé de la loi a aussi été modifié en 2016 pour donner un peu plus de flexibilité au transporteur. La loi prévoit maintenant que, « sans éliminer l'exercice d'activités d'entretien d'aéronefs en Ontario, au Québec ou au Manitoba », Air Canada « peut [...] modifier le type ou le volume d'une ou de plusieurs de ces activités dans chacune de ces provinces ainsi que le niveau d'emploi rattaché à ces activités ».

EN BREF

Facebook pourrait être sanctionnée d'une amende de 5 milliards

WASHINGTON — L'autorité fédérale de régulation américaine a voté en faveur d'une amende de 5 milliards de dollars pour mettre fin, dans le cadre d'un accord à l'amiable, aux poursuites contre Facebook et ses manquements en matière de données personnelles, croit savoir vendredi le *Wall Street Journal*. Les commissaires de l'agence de régulation fédérale, la FTC, ont voté à 3 voix contre 2 en faveur de cette amende, indique le quotidien, citant une source proche du dossier. En général, le ministère de la Justice suit les recommandations du régulateur. Facebook s'attendait à une amende de cet ordre et avait annoncé fin avril avoir fait des provisions financières de 3 milliards.

Agence France-Presse

Lussier Dale Parizeau achète une firme d'actuaire

Samson Groupe Conseil regroupe ses activités avec celles de Lussier Dale Parizeau. Ce dernier met donc la main sur un cabinet de services-conseils en actuariat qui offre des services d'accompagnement en avantages sociaux.

« Cette transaction réaffirme notre volonté d'innover et de consolider notre offre de services-conseils en actuariat, et ainsi devenir un acteur d'importance en assurances collectives [...] À la suite de ce regroupement, Lussier Dale Parizeau comptera plus de 800 employés, répartis dans 29 succursales au Québec et servant plus de 160 000 clients », peut-on lire dans le communiqué. Le cabinet totalisera plus de 620 millions de primes dont 275 millions en assurances collectives.

Le Devoir

Hausse des profits pour le groupe MTY

Le Groupe d'alimentation MTY a affiché vendredi un bénéfice de 19,3 millions, équivalant à 76 ¢ par action, pour son deuxième trimestre clos le 31 mai, en hausse de 19 % par rapport à celui de 16,2 millions, ou de 64 ¢ l'action, pour la même période l'an dernier. Le franchiseur a vu ses revenus totaliser 130,6 millions contre 107,4 millions un an plus tôt, alimentés par une hausse des ventes et par l'acquisition, à la fin de l'an dernier, des restaurants Casa grecque. Les bannières de MTY comprennent notamment Thai Express, Tiki-Ming, Valentine, Bâton Rouge, Mikes, Ben & Florentine et Scores.

La Presse canadienne

CannTrust dégringole en Bourse

La décision de CannTrust Holdings d'interrompre volontairement toutes les ventes et les livraisons de ses produits de cannabis, alors que se poursuit l'enquête de Santé Canada sur une culture illégale présumée dans l'une de ses installations a encore alimenté la forte baisse de son action, vendredi. Le titre du producteur autorisé de Vaughan, en Ontario, chutait de 17,3 %, à 3,34 \$ à la Bourse de Toronto, en forte baisse par rapport à son cours de clôture de 6,46 \$ de vendredi dernier — soit avant que la société dévoile l'ouverture d'une enquête de Santé Canada au sujet de sa serre en Ontario.

La Presse canadienne

UNIVERS DU STORE.ca

STORES SUR MESURE
Fabriqué au Québec
Certifié 5 Étoiles®ESTIMATION GRATUITE
1 855 770-8677

MONTRÉAL 514-231-8677
BEAUCONSFIELD 514-697-9484
LONGUEUIL 450-445-9829
LAVAL 450-627-3716
REPENTIGNY 514-755-8677

QUÉBEC 418-654-8677
LÉVIS 418-654-8677
TROIS-RIVIÈRES 819-696-8677
WEST PALM BEACH 561-706-9277
FORT LAUDERDALE 954-955-8677



MOTORISATION DISPONIBLE



OPAQUES

SOLAIRES

TRANSLUCIDES

MEILLEURS PRIX GARANTIS

ESTIMATION GRATUITE

50% de rabais ou

INSTALLATION GRATUITE

MONTRÉAL • QUÉBEC • LÉVIS • TROIS-RIVIÈRES • LAVAL • LONGUEUIL • REPENTIGNY • BEAUCONSFIELD • BOISBRIAND • CHAMBLY • BELOEIL • ST-EUSTACHE

III TENNIS

Federer tient sa revanche

Le Suisse écarte Nadal et rejoint Djokovic en finale à Wimbledon

CYRIL TOUAUX
À LONDRES
AGENCE FRANCE-PRESSE

Inoxydable. Onze ans après leur finale mémorable, Roger Federer a pris sa revanche vendredi sur Rafael Nadal: à bientôt 38 ans, le Suisse s'est qualifié vendredi pour la 12^e fois en finale de Wimbledon où il retrouvera Novak Djokovic pour un autre classique.

Federer, qui a pris sa revanche sur Nadal un mois après sa défaite en demi-finale à Roland-Garros, peut rêver d'un 9^e sacre à Londres, synonyme d'un 21^e Grand Chelem.

Onze ans après leur chef-d'œuvre en finale sur le court central de Wimbledon, un match à jamais dans l'histoire, les retrouvailles sur gazon entre Roger Federer et Rafael Nadal, ces deux légendes, ont tenu toutes leurs promesses. Les deux s'étaient déjà croisés à Paris il y a un mois: mais leur demi-finale, largement remportée par Nadal sur terre battue et gâchée par le vent, n'avait pas atteint ces sommets.

Dans les deux cas, Federer avait perdu. Cette fois, il a gagné, et de quelle manière! Hormis la deuxième manche quasiment abandonnée de façon assez étrange par le Suisse d'ailleurs, qui n'a marqué que trois points après s'être retrouvé à 15-40 et à un jeu partout sur le service de Nadal, l'octuple vainqueur sur le gazon londonien a illuminé la partie. Son revers, sa vitesse de jeu et son service ont déréglé l'Espagnol qui semblait n'avoir jamais été aussi à l'aise sur le gazon depuis le début du tournoi. Mais sans doute pressé par le jeu rapide de Federer, il a commis trop de fautes inhabituelles.

« Si j'ai très bien joué tout au long du tournoi et qu'aujourd'hui je n'ai pas été capable de jouer aussi bien, il y a toujours une raison. Probablement parce qu'il faisait beaucoup de choses bien », a résumé Nadal.

Après une belle résistance en fin de match, sauvant quatre balles de match, il a fini par céder 7-6 (3), 1-6, 6-3, 6-4.

« C'est toujours spécial de jouer



contre « Rafa ». « J'ai eu des bons moments, quand j'ai bien servi. Les points importants ont été pour moi. Prendre le premier set, c'était énorme. Prendre les devants, c'était très important », a analysé Federer.

Et maintenant Djokovic

Comme à chaque fois que les deux jouent l'un contre l'autre, ce duel, le 40^e, restera dans l'histoire. Comme la suite. Car le Suisse, désormais le plus vieux depuis l'Australien Ken Rosewall (finaliste de l'US Open en 1974 à 39 ans) à disputer une finale de Grand Chelem, retrouve le troisième membre

du « Big 3 » pour la troisième fois en finale de Wimbledon (il avait perdu en 2014 et 2015).

Le n° 1 mondial aura, lui, atteint ce stade sans battre le moindre top 20 dans la quinzaine, une voie bien dégagée, mais dont la dernière étape n'a pas été si tranquille.

Face à Roberto Bautista Agut (22e), qui l'avait battu deux fois cette année sur le circuit à Doha et à Miami, Djokovic a dû cravacher un peu plus que d'habitude. Si l'Espagnol a mis un set avant de se chauffer, il a empoché la deuxième manche, ce qui n'a pas plu du tout à « Djoko ». L'orgueil du Serbe

Nadal et Federer en étaient à leur 40^e duel.

ADRIAN DENNIS
AGENCE FRANCE-PRESSE

La Canadienne Dabrowski en finale du double féminin

L'Ontarienne Gabriela Dabrowski et sa partenaire de jeu chinoise Yifan Xu ont atteint la finale du double féminin à Wimbledon. Dabrowski et Xu ont vaincu les deuxièmes têtes de série Barbora Krejčíková et Kateřina Siniaková 6-1, 3-6, 6-3, vendredi. Les Tchèques étaient les championnes en titre du tournoi. Âgée de 27 ans, la native d'Ottawa en sera à une première finale en double féminin en Grand Chelem. Quatrièmes têtes de série, Dabrowski et Xu affronteront en finale les troisièmes têtes de série, Su-Wei Hsieh et Barbora Strycová, qui ont vaincu les favorites Timea Babos et Kristina Mladenovic.

La Presse canadienne

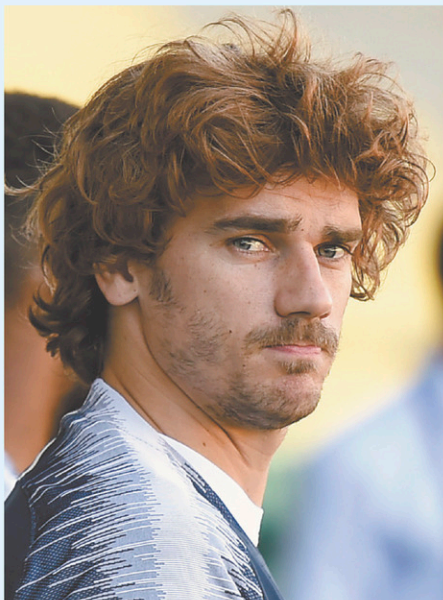
lui a servi de moteur, et la rencontre est montée d'un cran en intensité. La preuve? Ce rallye de 45 coups entre les deux joueurs au 3^e set, l'échange le plus long jamais enregistré depuis 2005 sur le gazon londonien. Mais à ce jeu-là, « Djoko » est trop fort (6-2, 4-6, 6-3, 6-2).

L'Espagnol, qui était censé être à Ibiza pour son enterrement de vie de garçon, a assuré qu'il irait probablement dès samedi. « Je crois que je mérite des vacances », a-t-il dit. Il regardera peut-être la finale dimanche, le retour d'un classique dans le tennis qui s'est fait très rare ces dernières années.

Les routes de Djokovic et Federer ne se sont croisées que deux fois depuis quatre ans, en demi-finale en 2016 aux Internationaux d'Australie de Melbourne et en finale de Cincinnati en 2018. Deux matchs, deux victoires pour Djokovic. Ils ne se sont plus affrontés en finale d'un Grand Chelem depuis les Internationaux des États-Unis, à New York, en 2015. Là encore, le Serbe avait gagné.

« Novak a été impérial encore. Il est solide comme un roc. J'espère pouvoir le pousser à bout et le battre, mais il n'est pas n° 1 mondial pour rien. C'est enthousiasmant de jouer contre lui », a assuré Federer.

EN BREF



En cinq saisons avec l'Atlético Madrid, Antoine Griezmann a inscrit 133 buts.
SEBASTIEN SALOM-GOMIS AGENCE FRANCE-PRESSE

Griezmann arrive au Barça

BARCELONE — Le FC Barcelone a annoncé qu'Antoine Griezmann se joindra aux champions espagnols après avoir payé sa clause échappatoire pour quitter l'Atlético Madrid. L'attaquant français augmentera la force de frappe d'une attaque qui compte déjà sur Lionel Messi et Luis Suárez. Le Barça a payé 120 millions d'euros pour libérer le champion du monde de son contrat et a ajouté que sa nouvelle clause échappatoire sera d'une valeur de 800 millions d'euros. Il était sous contrat avec l'Atlético avec une clause de 200 millions d'euros, mais celle-ci chutait automatiquement à 120 millions le 1^{er} juillet. L'Atlético va demander au Barça de déboursier les 200 millions puisqu'il est « évident que l'entente entre le joueur et le FC Barcelone était antérieure à la baisse de la clause », a mentionné le club madrilène.
Associated Press

Le public pourra voir le Real Madrid s'entraîner

Le Real Madrid s'entraînera devant le public montréalais la semaine prochaine au stade Saputo. Les billets pour assister à l'entraînement dirigé par Zinedine Zidane, mercredi à 18 h, sont vendus au coût de 20 \$ ou en laissant un dépôt de 150 \$ pour l'achat d'un abonnement pour les matchs de l'Impact de Montréal en 2020. Tous les profits seront versés à la Fondation Impact de Montréal. Les portes du stade Saputo seront ouvertes à compter de 17 h. « Il était important pour nous de pouvoir offrir un accès au Real Madrid lors de leur passage chez nous », a déclaré le président de l'Impact, Kevin Gilmore. Le prestigieux club espagnol s'entraînera au centre Nutrilait jusqu'au 19 juillet, en préparation à l'International Champions Cup, présentée aux États-Unis.
La Presse canadienne

Un autre sprinteur s'illustre au Tour de France

CHALON-SUR-SAÔNE — Les sprinteurs gagnent à tour de rôle: le Néerlandais Dylan Groenewegen s'est adjugé la 7^e étape du Tour de France, vendredi à Chalon-sur-Saône, sans conséquence sur le classement général mené par l'Italien Giulio Ciccone. Groenewegen, qui n'avait pas pu sprinter le premier jour à Bruxelles à cause d'une chute, a créé l'égalité avec l'Italien Elia Viviani et le Slovaque Peter Sagan, déjà vainqueurs. Mais, à l'arrivée, le Néerlandais de l'équipe Jumbo a dû attendre le verdict prononcé après examen de la photo-finish, à cause du faible écart le séparant de l'Australien Caleb Ewan. Un centième de seconde pour être précis, soit 17 centimètres. Pour le Néerlandais, c'est le quatrième succès d'étape dans le Tour auquel il participe pour la 4^e fois.
Agence France-Presse

Achetons tableaux de qualité
canadiens et européens.
Grande valeur offerte



Marc-Aurèle Fortin "La Vieille Forge", v. 1945, aquarelle, 22" x 28"

Borduas Lemieux
Ferron Letendre
Fortin McEwen
Gagnon Pellan
Krieghoff Riopelle
Suzor-Coté et autres...

Évaluation verbale
gratuite à domicile
pour les noms
ci-haut mentionnés,
selon la disponibilité

RENDEZ-VOUS
CONFIDENTIEL

Claude Lafitte
évaluateur et
expert conseil

Galerie Claude Lafitte
depuis 1975 • 514.842.1270
www.lafitte.com

Papeterie
Casse - Noisette

Nous tenons en inventaire agendas,
papiers Lalo, papier St-Gilles,
cartes, plumes et stylos,
albums de photos, articles de bureau,
sceaux, cires à cacheter.

445, rue St-Sulpice, Vieux-Montréal Téléphone : 514 845-4980

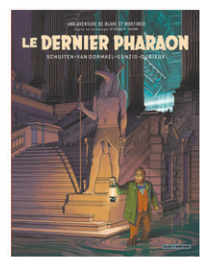
Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi de 10 h 00 à 18 h 00
les samedis et dimanches de 10 h 00 à 16 h 30

III CRITIQUE BANDE DESSINÉE

Hommage magistral à un maître

Le dessinateur François Schuiten fait revivre Blake et Mortimer dans *Le dernier pharaon*

SYLVAIN CORMIER
LE DEVOIR

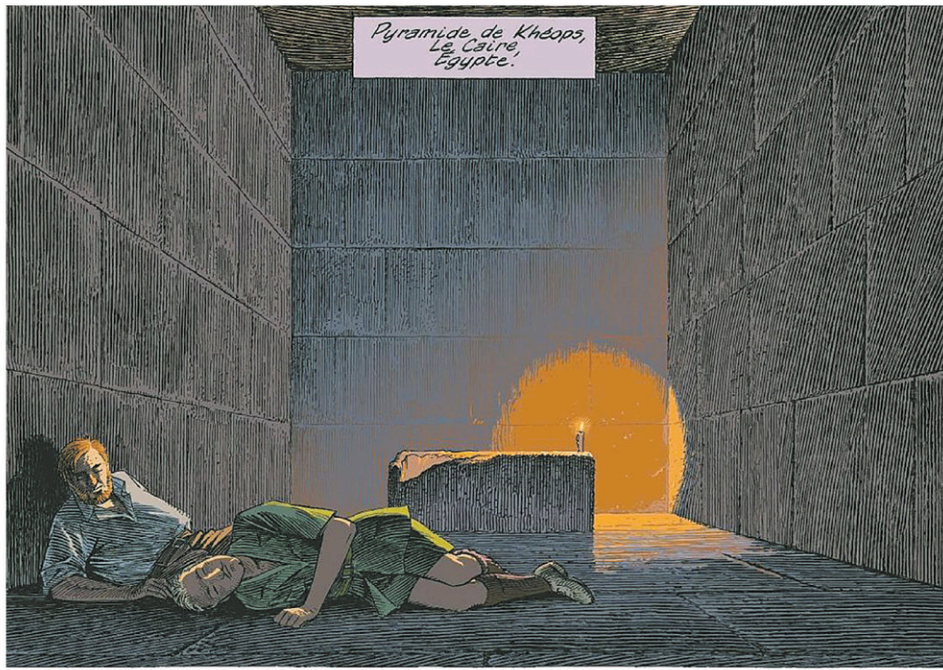


Le dernier pharaon
Une aventure de Blake et Mortimer

★★★★
D'après les personnages d'Edgar P. Jacobs. Schuiten-Van Dormael-Gunzig-Durieux, Éditions Blake et Mortimer, 2019, 92 pages

Nous sommes à Bruxelles. Dans les années 1980, suppose-t-on, puisqu'on y envoie encore des fax. Le professeur Mortimer, retraité, a rendez-vous au majestueux Palais de justice. On le guide jusque dans les bas-fonds du gigantesque ouvrage, vestiges plus anciens, où des hiéroglyphes ont été révélés. On y a également mesuré un « niveau de rayonnement électromagnétique [...] absolument colossal ». Une brèche libère l'énergie, provoquant un black-out total dans la ville : électricité, communications, « plus rien ne fonctionne » pendant des mois. On condamne la capitale belge. Qu'est-ce donc que ce rayonnement ? Pourquoi Mortimer est-il poursuivi par des cauchemars qui le ramènent invariablement à la Grande Pyramide de Khéops ?

À partir de notes laissées par le grand Edgar P. Jacobs (retrouvées en 2012 par le journaliste Daniel Couvreur), le tout aussi grand François Schuiten a échafaudé une suite au *Mystère de la Grande Pyramide*, énigme jamais vraiment élucidée depuis la prépublication, planche par planche, de la mythique bande dessinée dans *Le journal Tintin* entre mars 1950 et mai 1952. Pour bien asseoir son récit, Schuiten s'est assuré le concours d'alliés de première force : un cinéaste (Jaco Van Dormael, à qui l'on doit *Toto le héros*), un écrivain touche-à-tout (Thomas Gunzig, scé-



Dans *Le dernier pharaon*, François Schuiten intègre les personnages de Blake et Mortimer dans son propre univers aux perspectives architecturales vertigineuses.

DARGAUD / BLAKE

nariste-romancier bruxellois) et un affichiste réputé (Laurent Durieux). Ensemble, ils ont réalisé l'impossible rêve de milliers de grands enfants : une réponse, enfin une réponse.

Une œuvre à part entière

Cela pose toutefois une nouvelle question : celle de la validité de l'entreprise. S'agit-il d'une suite satisfaisante ? Boucle-t-on dignement la boucle ? La motivation de Schuiten n'est pas le profit : la série des *Cités obscures* est aussi célébrée que lucrative, et le dessinateur est en fin de carrière. Il explique son cheminement dans la préface, évoquant les images de Jacobs, aussi fortes « qu'à la première lecture », images auxquelles « on ne peut s'empêcher » de revenir, « inlassablement, comme pour percer à jour le secret de leur envoûtement ».

Mission narrative, mission graphique : le miracle de cet ouvrage tient à l'art du dessinateur Schuiten, qui s'est tenu loin de la ligne claire du trait de Jacobs, intégrant plutôt les personnages de Blake et Mortimer (surtout Mortimer, Blake intervenant fort peu) dans son propre univers aux perspectives architecturales vertigineuses, sans trahir l'esprit de l'œuvre. Il ne s'agit donc pas, en cela, d'un autre volume de la série passée de main en main par des repreneurs de talent et de renom (André Juillard, Yves Sente, Jean Van Hamme), qui ont tous beso-

gné ferme pour faire du Jacobs à la place de Jacobs. Avec un succès jamais démenti, il faut le dire.

Mais avec Schuiten et ses complices, nous sommes ailleurs. Dans un hors-série, en quelque sorte. Au cœur d'une jouissive et sérieuse expérience de chimie menée par de grands enfants à la recherche de la pierre philosophale, du Graal et de la solution aux maux de l'humanité en une seule équation extraordinaire. Leur histoire au futur antérieur, mettant en scène un scénario apocalyptique se déroulant avant l'an 2000, se veut bel et bien une proposition pour le présent, une issue possible à la catastrophe en marche. Oui, ça finit bien, et l'on s'y attend. Qui aurait voulu voir nos héros mourir ? Et le monde périr ?

Le plus grand plaisir est également ailleurs : on tombe à genoux, en extase esthétique, à toutes les cases, ou presque. Les images de la ville de Bruxelles abandonnée sont à la fois troublantes, fantastiques et familières. Les cauchemars de Mortimer permettent des délires fascinants. Tous ces dessins finement tramés font mouche, même les plus banalement liés au déroulement de l'histoire : ici une simple discussion en contre-jour (p. 39), là un escalier en colimaçon saisi en contre-plongée (p. 56). Ainsi l'art de Schuiten rejoint-il celui de Jacobs : ces dessins-là aussi ont été créés pour durer toujours.

III JUSTICE

Pluie de nouveaux chefs d'accusation contre R. Kelly

AGENCE FRANCE-PRESSE
À NEW YORK

Le chanteur américain de R&B R. Kelly, déjà accusé de multiples agressions sexuelles, a été interpellé jeudi au sujet d'une série de nouveaux chefs d'accusation, qui pourraient lui valoir un maintien en détention dans l'attente de son procès.

Deux actes d'accusation distincts ont été rendus publics vendredi, l'un émanant du procureur fédéral de Chicago et l'autre de son homologue de Brooklyn.

Les chefs d'accusation devaient lui être formellement signifiés lors de deux audiences séparées en début d'après-midi, au tribunal fédéral de Chicago.

Dans un tweet, l'avocat de l'artiste, Steve Greenberg, a indiqué que « les faits reprochés [semblaient] être de même nature » que ceux déjà mentionnés lors de sa double inculpation par le procureur de l'État de l'Illinois, avec plus de vingt chefs d'accusation au total. Ils s'agit cette fois de deux inculpations au niveau fédéral, qui portent sur des faits intervenus dans l'Illinois, mais aussi le Connecticut, la Californie et New York, selon les documents publiés vendredi.

Ces derniers évoquent également des actes commis hors du territoire américain, sans plus de précisions.

Relations avec des mineures

Robert Kelly, de son vrai nom, y est accusé d'avoir eu des relations sexuelles avec des mineures alors qu'il était lui-même majeur, un crime fédéral dans certaines conditions, d'avoir enlevé, séquestré, menacé et filmé, à leur insu, plusieurs jeunes filles. Au total, les deux nouveaux actes d'accusation comprennent près de 20 chefs.

Si certains faits remontent à 1996, d'autres, qui auraient été commis en Californie et à New York, sont datés de 2018. Aucune des dix victimes présumées mentionnées dans les deux actes d'accusation n'apparaît sous sa véritable identité.

Le document du procureur fédéral de Chicago, qui comprend 13 chefs d'accusation tous commis supposément en Illinois, évoque une jeune fille de « 12 ou 13 ans » et une autre de « 13 ou 14 ans ». Le bureau du procureur fédéral de Brooklyn, Richard Donoghue, a recommandé le maintien en détention de R. Kelly, arguant notamment de sa

propension, selon les autorités, à contacter des témoins potentiels durant les procédures dont il a été l'objet, ce qui lui est théoriquement interdit.

L'agent de R. Kelly au début des années 2000, Derrell McDavid, a aussi été inculpé pour subornation de témoin et destruction de vidéos susceptibles de constituer des éléments à charge.

Il est également accusé, de même qu'un employé de l'artiste, d'avoir participé à la réalisation de vidéos pornographiques mettant en scène des mineures.

« M. Kelly était au courant de ces enquêtes et cette inculpation n'est pas une surprise », a réagi sur Twitter l'avocat Steve Greenberg. L'artiste « attend impatiemment son procès, que la vérité éclate et qu'il soit innocenté après ces attaques sans précédent de personnes agissant par intérêt personnel ».

Aucune condamnation

R. Kelly, âgé de 52 ans, fait l'objet d'accusations répétées d'agressions sexuelles et de détournement de mineures depuis plus de deux décennies, mais n'a jusqu'ici jamais été condamné.

Il avait été acquitté en 2008 à l'issue d'un procès lié à des enregistrements vidéo d'actes sexuels réalisés avec une adolescente de 14 ans.

Certains des chefs d'accusation publiés vendredi à Chicago sont liés à cette jeune fille. Selon l'enquête, R. Kelly et son agent Derrell McDavid l'auraient poussée à produire de faux témoignages sur ses relations avec le chanteur et à dissimuler plusieurs vidéos dans lesquelles elle apparaissait.

En mars, R. Kelly a nié avec véhémence les accusations dont il fait l'objet.

Robert Kelly, de son vrai nom, est entre autres accusé d'avoir eu des relations sexuelles avec des mineures alors qu'il était lui-même majeur

Hausse des productions audiovisuelles au Québec

Mais les contenus télé de fiction et de variétés en français reculent

LE DEVOIR

L'Observatoire de la culture et des communications de l'Institut de la statistique du Québec a publié vendredi son *Profil de l'industrie audiovisuelle au Québec en 2018*. Une édition marquée par la baisse de la production québécoise en français, pour une deuxième année de suite, au profit de celle en d'autres langues.

9%

En 2017-2018, la valeur de la production audiovisuelle au Québec a atteint un nouveau sommet avec un chiffre d'affaires de 1,9 milliard. En un an, cette dernière a fait un bond en avant de 9 %. Par contre, la valeur des productions télévisuelles de fiction, de variétés et de magazines en français a subi une baisse de 3 %.

748 M\$

C'est encore la production télévisuelle qui s'arroge la part du lion de l'industrie audiovisuelle, sa valeur ayant augmenté de 14 % pour s'établir à près de 750 millions de dollars. Fait à noter, la valeur des productions dans une autre langue que le français est passée de 217 millions à 321 millions, une hausse jugée « inhabituelle ».

-18%

La valeur de la production cinématographique a chuté de manière importante de 145 millions en 2017-2018, ce qui correspond à une baisse de 18 %, et ce, malgré une hausse de 2 % du nombre de projets.

30%

C'est le segment regroupant la production étrangère et les services de production qui a connu la plus forte croissance, estimée à 30 %. Elle atteint maintenant 718 millions de dollars, soit son plus haut niveau des 10 dernières années.

14 320

Le milieu de la production cinématographique et télévisuelle comptait en 2018 14 320 emplois directs. Sa contribution directe au produit intérieur brut a quant à elle grimpé de 9 % pour atteindre les 976 millions.



Au Québec, la valeur de la production cinématographique a chuté de 145 millions en 2017-2018. Sur la photo, le tournage du film *1997* de Ricardo Trogi. OLIVIER SYLVESTRE LE DEVOIR

À LIRE

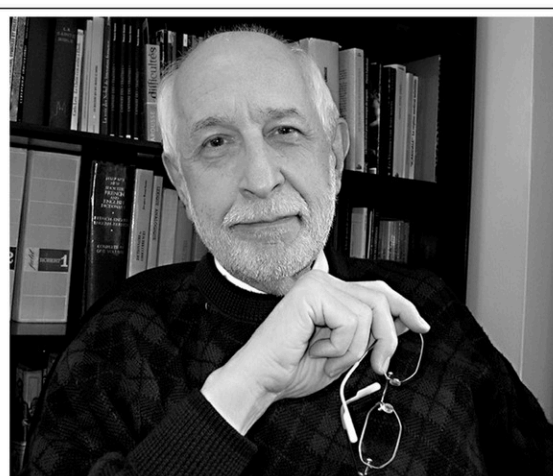


Alclair Ensemble
MARIE-FRANCE COALLIER
LE DEVOIR

La critique des spectacles de **Jazz Cartier**, de **Gucci Mane**, d'**Alclair Ensemble** et de **Logic** dans le cadre du Festival d'été de Québec par notre journaliste Philippe Papineau sur toutes les plateformes numériques du *Devoir*. Par ailleurs, *Le Devoir* sera au FEQ tout le week-end.

La critique du spectacle de **Wu-Tang Clan** à la Place Bell par notre journaliste Philippe Renaud.

Et aussi, la critique du concert de **Charles Richard-Hamelin** dans le cadre du Festival de Lanaudière par notre journaliste Christophe Huss.



Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

EN BREF

Contestation judiciaire du règlement animalier de la Ville de Montréal

Plus d'une vingtaine d'animaleries contestent le règlement animalier de la Ville de Montréal, entré en vigueur le 1^{er} juillet. Cette première contestation judiciaire a été déposée jeudi à la Cour supérieure. Les demandeurs cherchent à faire invalider les articles 22 et 23 du règlement, qui les oblige à s'approvisionner dans des refuges ou des cliniques vétérinaires. Selon eux, cela fait en sorte qu'ils peinent à obtenir des chats, des chiens et des lapins. La Ville de Montréal n'avait pas été en mesure d'accorder une entrevue. Par courriel, l'attachée de presse du comité exécutif a déclaré que la Ville était « [confiante] de la solidité de [son] règlement, tant sur le plan légal que pour permettre l'amélioration de la sécurité de tous et du bien-être des animaux ».

Le Devoir

La course à la chefferie du PLQ sera lancée le 23 novembre

Le Parti libéral du Québec (PLQ) a annoncé vendredi que le déclenchement officiel de la course à la direction aura lieu lors du conseil général de l'automne, soit le 23 novembre prochain à Sherbrooke. La course d'une durée maximale de sept mois culminera au Congrès à la chefferie du printemps 2020. Le vote se fera sous forme de scrutin universel selon un système de points. Jusqu'ici, une seule candidature à la succession de l'ancien chef et ex-premier ministre Philippe Couillard a été annoncée, soit celle de la députée montréalaise de Saint-Henri-Sainte-Anne, Dominique Anglade. Trois députés ont fait savoir qu'ils réfléchissent à la possibilité d'être candidats : Marwah Rizqy (Saint-Laurent), Marie Montpetit (Maurice-Richard) et Gaëtan Barrette (La Pinière).

La Presse canadienne

Ottawa lance un projet pilote d'immigration pour le secteur agroalimentaire

OTTAWA — Le gouvernement libéral à Ottawa lance un nouveau projet pilote en immigration qui vise à pallier la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur agroalimentaire. Le projet pilote, qui commencera en 2020 pour une durée de trois ans, a pour objectif d'attirer et de retenir les travailleurs migrants en leur donnant la possibilité de devenir des résidents permanents. À l'heure actuelle, les travailleurs agricoles migrants qui arrivent au Canada dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers ne reçoivent qu'un permis de travail à durée limitée et n'ont pas accès à la résidence permanente. La ministre de l'Agriculture, Marie-Claude Bibeau, affirme que les agriculteurs et transformateurs d'aliments du Canada ont besoin d'une main-d'œuvre fiable pour réussir.

La Presse canadienne

La requête des jeunes pour le climat est rejetée par la Cour supérieure

Environnement Jeunesse vient de se voir refuser le droit d'intenter une action en justice contre le gouvernement du Canada, accusé de violer les droits des jeunes. Dans une décision rendue jeudi, le juge Gary Morrison, de la Cour supérieure, a rejeté la requête de l'organisme. Le regroupement souhaitait lancer une « action collective » au nom des jeunes Québécois « de 35 ans et moins », afin de démontrer que le gouvernement du Canada a violé les droits fondamentaux des jeunes générations en adoptant un plan de lutte contre les changements climatiques insuffisant et dont les objectifs ne seront même pas atteints. Le jugement conclut que « le véhicule procédural d'une action collective est inutile ». Environnement Jeunesse promet de porter la cause en appel.

Le Devoir

III TECHNOLOGIES

« OK Google, arrête de m'enregistrer »

Après Amazon, l'entreprise admet étudier les enregistrements de ses utilisateurs

GUILLAUME LEPAGE
LE DEVOIR

Google s'est à nouveau retrouvé sur la sellette après une fuite d'enregistrements captés notamment par son haut-parleur intelligent, le Google Home. Tout comme Amazon et son enceinte Echo il y a quelques mois, la multinationale a admis que des employés ont accès à des extraits audio de ses utilisateurs, relançant le débat sur la protection de la vie privée. « C'est comme si on installait un mouchard chez soi, lance Sébastien Gambis, professeur au Département d'informatique de l'UQAM. Je pense que c'est important que les gens réfléchissent à deux fois avant d'installer ce type d'objet à la maison. »

Le média belge VRT révélait jeudi que des employés de Google transcrivent et étudient des extraits audio captés par l'assistant Google. Ce dispositif d'assistance vocale, gonflé à l'intelligence artificielle, équipe les téléphones intelligents et les haut-parleurs connectés de la multinationale. VRT a pu mettre la main sur plus d'un millier d'enregistrements issus d'appareils situés en Belgique et aux Pays-Bas, dont 153 captés accidentellement.

Google a dans la foulée reconnu s'adonner à cette pratique dans un billet publié sur son site Web. L'objectif, assure la compagnie, est d'étendre la maîtrise par son assistant vocal des différentes langues et accents de ses usagers. Car les employés au cœur de la controverse sont des « experts en langue », provenant de partout sur la planète.

Le géant américain a également admis que son assistant vocal peut enregistrer ses utilisateurs par erreur, croyant à tort avoir entendu les mots-clés « OK Google ». « Nous avons mis en place un certain nombre de protections pour empêcher que de fausses acceptations se produisent chez vous », se défend néanmoins l'entreprise.

Google a aussi précisé ne passer sous la loupe qu'« environ 0,2 % de tous les extraits audio » captés — un processus pendant lequel l'anonymat des usagers est conservé, soutient-il. « Les réviseurs ne doivent pas transcrire les conversations en arrière-plan ni d'autres bruits, mais uniquement les extraits qui sont dirigés vers Google », ajoute la multinationale.

« C'est une quantité de données énorme », juge toutefois le professeur Gambis en référence au 0,2 % mis de l'avant. Il note qu'un tel pourcentage aux apparences modestes



Malgré les questions de protection de vie privée soulevées par les enceintes intelligentes, telle la Google Home mini, leur popularité ne cesse de croître.

CHARLES DELUVIO
UNPLASH

doit se rapporter aux centaines de millions de personnes qui utilisent aujourd'hui le produit.

Anonymat

Le spécialiste en cybersécurité s'avoue sceptique lorsque l'entreprise confie n'utiliser les extraits audio que pour améliorer son dispositif d'assistance vocale. « C'est très dur de vérifier », dit-il, évoquant l'opacité qui entoure généralement les pratiques des Google, Facebook et autres géants de

la Silicon Valley. « Lorsqu'une personne parle d'une maladie ou de ses intérêts, je ne serais pas surpris que Google ou Amazon intègrent ces informations au profil de l'utilisateur pour lui envoyer ensuite de la publicité ciblée, par exemple. »

Et concernant la confidentialité des usagers que Google assure protéger, là aussi M. Gambis émet un bémol. « Dans l'extrait lui-même, il peut y avoir des informations qui permettent d'identifier la personne », es-

time-t-il, donnant l'exemple d'un paiement par carte de crédit effectué au téléphone.

Au Québec, sans créer des vagues, la nouvelle a soulevé son lot de questions. « C'est une situation très préoccupante pour nous », a réagi la Commission d'accès à l'information du Québec par la voix de sa porte-parole, Isabelle Gosselin. L'organisme public indique « évaluer la situation » présentement, mais qu'il est « trop tôt » pour envisager des mesures.

« Pour le moment, nous ne savons pas si cette affaire aura des répercussions sur les Canadiens », précise de son côté le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, qui dit aussi surveiller cette situation qui « soulève certainement des préoccupations de confidentialité ». Google n'a d'ailleurs pas confirmé au *Devoir* si l'analyse audio impliquait aussi les utilisateurs canadiens — et québécois.

En essor

Malgré les questions de protection de la vie privée soulevées par ces enceintes intelligentes, leur popularité ne cesse de croître depuis leur arrivée sur les tablettes. Environ 8 % de la population canadienne possède l'un de ses appareils, selon l'Observateur des technologies médias, un produit de recherche de CBC/Radio-Canada. Au sud de la frontière, ce pourcentage grimpe à 21 % — ce qui représente quelque 53 millions de personnes —, d'après un sondage mené par l'institut Edison en partenariat avec la radio publique NPR.

« Maintenant que les gens y ont goûté, le génie est sorti de la bouteille. Ces appareils vont continuer à se populariser », prédit Richard Khoury, professeur d'informatique et génie logiciel à l'Université Laval.

Si les consommateurs sont « conscients des risques », ajoute le spécialiste de l'intelligence artificielle, ils ne réalisent pas « pleinement » les conséquences que peuvent avoir ces haut-parleurs sur leur vie privée. La preuve en est : la vaste majorité d'entre eux n'ajustent pas les paramètres de confidentialité de leurs appareils connectés, dit-il. « Les gens laissent les options par défaut et préfèrent ne pas se casser la tête. »

M. Khoury suggère ainsi qu'au premier démarrage de ces objets électroniques, la compagnie demande expressément le consentement à l'utilisateur pour être enregistré ou voir ses données collectées.

« C'est une solution très simple qui ne nécessite aucune nouvelle technologie, mais je doute que Google ou Amazon le fasse, à moins que le public le demande ou que des lois les contraignent à le faire. »

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAMOuvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux**RÉDACTION**Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com**RENSEIGNEMENTS ET
ADMINISTRATION**Téléphone
514 985-3333**ABONNEMENTS**(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967**PUBLICITÉ**Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340**AVIS PUBLICS
ET APPELS D'OFFRES**Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340**PETITES ANNONCES
ET PUBLICITÉ PAR
REGROUPEMENT**Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jarvier de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.